



PV CC Coppet 4/2018

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2018

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin)**
2. **Appel ;**
3. **Approbation du Procès-verbal du 23 avril 2018 ;**
4. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
5. **Communications de la Municipalité ;**
6. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
7. **Nomination des membres du Bureau pour l'année 2018-2019 ;**
 - Nomination du Président ;
 - Nomination du 1^{er} vice-Président ;
 - Nomination du 2^{ème} vice-Président ;
 - Nomination des scrutateurs ;
 - Nomination des scrutateurs suppléants ;
8. **Nomination d'un(e) membre de l'ASCOT ;**
9. **Préavis n°03/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 145'000.00 pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet ;**
10. **Préavis n°09/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël ;**
11. **Préavis n° 13/2017-2018 concernant les comptes communaux 2017 ;**
12. **Préavis n°14/2017-2018 concernant le rapport de gestion 2017 ;**
13. **Divers et propositions individuelles.**

A handwritten signature in dark ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is cursive and appears to be the name of the official responsible for the document.

1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

Ajout du point 13 : lecture et approbation de l'extrait du PV du jour.

2. Appel

Présents	:	45
Excusés	:	6
Absents	:	4

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 23 voix.

3. Approbation du Procès-verbal du 23 avril 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. S. Voide pense qu'en page 92, M. M. Paquet n'a pas parlé de CHF 1'000'000.00, mais d'un montant nettement supérieur.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 23 avril 2018 est approuvé à la majorité avec 4 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe qu'une commission sera nommée pour réviser les statuts du Conseil Régional, celle-ci comprendra les délégués du Conseil Régional ainsi que d'autres conseillers.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : explique que Swisscom a le droit de supprimer les cabines téléphoniques publiques depuis 2018, la Municipalité ne se battra pas pour les garder.

La loi sur l'aménagement du territoire oblige un redimensionnement du projet du plan de quartier de la gare, car aucune autorisation de déclassement de terrain ne sera accordée si d'autres terrains dans les périmètres de centre d'autres communes de l'agglomération sont constructibles, ce qui veut dire que rien ne risque d'être fait d'ici 2040. Les CFF doivent revoir leurs infrastructures P+R et la commune participe à une étude sur la future plateforme multimodale de la Gare, ce qui aura un éventuel effet sur le plan de quartier. Neuf communes de la région, dont les 4 bénéficiant d'une gare principale (Rolle, Gland, Nyon et Coppet), doivent maintenant se mettre d'accord pour développer leurs territoires.

M. J.-C. Trotti : informe que le chemin piétonnier gare CFF – ch. Bleu ne sera pas rénové cet été, car il y a une opposition. Le goudronnage du chemin piétonnier gare CFF – ch. du Gd Pré a débuté aujourd'hui.

Le propriétaire de SADESA a recontacté la commune pour lui vendre le bâtiment. Celui-ci est toujours trop cher pour la commune. La Municipalité va essayer de racheter uniquement les locaux de la voirie.

Mme I. Naville : indique que le Festival de Coppet commencera mardi 19 juin jusqu'au 21 juin et sera suivi par le salon de l'élégance de vieilles voitures.

Mme F. Wildi Sugrañes : annonce que le 13 juin, un essai de sécurisation du chemin du Chaucey a débuté en fermant la route 30 mn à l'heure de la rentrée des classes.

M. F. Keller : signale que 15 candidats ont postulé pour le poste de responsable ASP, le nom du candidat sera donné lors du prochain conseil.



M. G. Produit : préavis du prochain conseil :

- Demande de crédit complémentaire de CHF 272'226.20 pour le financement des travaux d'agrandissement et de transformation des locaux de l'UAPE ainsi que pour la création de trois vestiaires pour les équipements sportifs.

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

AJET : M. G. Grecuccio informe que les comptes sont satisfaisants. L'ouverture d'une crèche à Crans, ainsi que l'augmentation du nombre d'enfants sont les principaux changements.

Conseil Régional : Mme A. Cherbuin indique que les comptes 2017 ont été acceptés avec une perte de CHF 2'156.25. Un postulat est accepté pour le pôle nature de la Givrine et le Conseil Régional se battra pour que l'agroscope reste à Changins.

7. Nomination des membres du Bureau pour l'année 2018-2019 ;

- Nomination du Président ;**
- Nomination du 1^{er} vice-Président ;**
- Nomination du 2^{ème} vice-Président ;**
- Nomination des scrutateurs ;**
- Nomination des scrutateurs suppléants ;**

Président : M. Yves Riesen est réélu par acclamation.

1^{er} vice-Président : Mme Valérie Pauli-Calatroni est élue par acclamation.

2^{ème} vice-Présidente : M. Vincent Moret est élu par acclamation.

Les scrutateurs : Mme Mireille Juillard et M. Yves Burger sont réélus par acclamation.

Les scrutateurs suppléants : M. Hans Peter Zbinden et M. Mario Favre sont élus et réélus par acclamation.

8. Nomination d'un (e) membre de l'ASCOT ;

Mme Marinette Oberli Blanchoud est élue par acclamation.

9. Préavis N° 03/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 145'000.00 pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission Ad Hoc, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. E. Charlot Valdieu demande pourquoi l'accès est difficile et onéreux.

M. G. Cherbuin explique que le préavis concerne les travaux de sécurité et qu'il est difficile de trouver une solution d'ouverture du portail pour les différentes tailles de voitures. Le projet d'accès est reporté.

M. F. Keller ajoute que la barrière pose problème, car il faut s'approcher vraiment très près de la borne avec la carte et que la barrière est trop lente ce qui permet à plusieurs voitures de passer ce qui fausse les statistiques. L'urgent est de réparer la fuite du toit du bâtiment et des WC ainsi que la vétusté de certains éléments.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 03/2017-2018 est accepté à l'unanimité.



10. Préavis N° 09/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. R. Baldino, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis, ainsi que le rapporteur de la commission des Finances, M. V. Moret qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-C. Trotti explique les différentes contraintes du projet. La contrainte planimétrique limite les constructions à l'escalier, le mur, le bord du lac et la salle communale. La contrainte altimétrique limite la hauteur à la même hauteur que la buvette actuelle. La contrainte de perspective limite le choix des matériaux et oblige de limiter l'effet de couloir. La contrainte sonore oblige une paroi anti-bruit.

M. G. De Rham s'interroge quant au plan financier, car deux erreurs de chiffres y figurent. Le nombre de jours ouvrables est noté de 278 jours alors qu'en réalité il s'agit de 258. L'amortissement ne comprend pas les frais d'entretien ce qui mène le loyer de 7% à 8.7%.

M. J.-P. Blanchoud lit les commentaires de M. M. Paquet absent. Le site est exceptionnel et il n'est pas envisageable d'y imposer un bâtiment inesthétique. Il estime qu'aucune étude n'a été faite par des professionnels et qu'un concours d'architectes devrait être mis en place. Il demande de rejeter le projet.

M. R. Camponovo approuve les propos de M. M. Paquet et ajoute que l'initiative a obligé à proposer un projet rapidement pour tenir les délais. La place des Ormes devait être restituée aux piétons et la Municipalité cherche une solution depuis longtemps, ce n'est donc pas le bon endroit. Il est possible d'envisager le restaurant sur le site du garage du Port qui est à vendre. Le périmètre utilisé pour ce projet est une zone ISOS qui protège la vue.

M. G. Produit explique qu'en 2012, le conseil communal a validé l'emplacement de l'Esplanade Germaine de Staël, puis a autorisé la construction sur l'Esplanade. La Municipalité a donc travaillé sur les décisions du conseil. Le site est exceptionnel et stratégique d'où l'effort fait par la Municipalité. Le garage du Port n'est pas à vendre. Une commission doit travailler sur la décoration intérieure et l'aménagement. Un concours d'architectes est lourd de conséquence, il est cher, car il faut des investissements et différents prix doivent être distribués à la fin du concours. L'équilibre des charges a été calculé pour le futur locataire. Selon la population, il est important de garder la terrasse et la Buvette.

M. A. Alliste confirme que la population veut un restaurant et que si le conseil refuse, aucun projet rapide ne sera effectué. Il demande d'approuver ce projet.

M. J.-P. Blanchoud estime que l'architecture n'est pas un problème. Le restaurant a été abaissé de 60cm, mais que depuis la rte Suisse cela bouche la vue sur le lac. En 2017, une étude sur la circulation a mis en évidence le cadre de vue exceptionnel, ce site unique ne va pas avec le restaurant, le projet n'est donc pas approprié. Il demande un nouveau projet devant la grande salle et de rénover la grande salle en même temps comme le projet de départ.

M. G. Produit précise que de la verdure est prévue sur la place des Ormes ce qui empêche de mettre le restaurant au bord de la route Suisse, car il n'y aurait plus de vue. Il explique qu'une verrière devant la grande salle aurait un prix excessif et demanderait de modifier l'utilisation de la grande salle. Il estime que CHF 1'300'000.00 est un prix raisonnable. Plus le projet est joli, plus la dépense est grande. Le projet n'est pas parfait, mais il a un bon équilibre.

Mme L. Bory informe que c'est elle qui a déposé une opposition et que pour effectuer le restaurant à cette place, il faut déclasser du terrain public. Elle estime que l'architecture manque d'intégration et que le vieillissement du bâtiment sera difficile. Si le restaurant se construit contre la grande salle, il serait bien d'en profiter pour rénover la salle communale et qu'il est important de garder la vue actuelle.



M. M. Gada témoigne son accord avec la commission ad hoc. L'étude de faire un restaurant au niveau de la grande salle serait intéressant et que pour le moment il est difficile de dire que cela serait plus cher car il n'y a pas de comparaison. Dans le préavis, il y a 62 places indiquées dans le restaurant alors que l'architecte parle de 50 places. Il demande de refuser le préavis.

M. G. Produit pense que de changer de lieu engendrera d'autres oppositions. Le projet a été effectué par l'architecte M. Lecoultre. La Municipalité a discuté avec Mme L. Bory quant aux nuisances sonores, le règlement n'est pas appliqué et la commune s'est engagée à l'appliquer. La rénovation de la salle communale est budgétée à CHF 3'700'000.00. Concernant le loyer, il est normal pour un restaurant. La Municipalité promet une meilleure communication avec le conseil communal.

M. G. Cherbuin se demande pourquoi le projet n'a pas été intégré au projet de la traversée du bourg. Il demande qu'un gabarit soit posé afin de se rendre compte du volume. Il désire avoir d'autres projets comparatifs et ajoute que le projet actuel a un impact sur la vue.

M. G. Produit informe que la demande de crédit faite en 2012 n'a pas été dépensée, quant à l'impact sur la vue, le restaurant ne peut pas être tourné, car il est bloqué par le domaine public cantonal.

M. J.-C. Trotti explique que pour diminuer la hauteur, il faut creuser un peu plus le restaurant, cela a été discuté avec la commission. La Municipalité accepte de poser un gabarit et s'étonne que la commission ne l'ait pas demandé avant.

Mme A. Cherbuin s'oppose à la privatisation d'un espace public et se demande pourquoi un projet ne serait pas réalisé sur le domaine des Rocailles.

M. G. Produit informe que l'Esplanade reste publique, car le restaurant est construit sur le radier. Une étude a été effectuée par des étudiants, afin de construire un restaurant aux Rocailles, mais celui-ci est saisonnier. Dans le bourg, il est obligatoire d'avoir une ouverture toute l'année, l'ouverture annuelle aux Rocailles est peu attrayante.

Mme J. Noverraz affirme que la restauration de la salle communale est obligatoire et que joindre le restaurant à la salle communale serait une solution.

M. G. Produit explique que 7 projets ont été étudiés, dont 4 en intégrant la salle communale et qu'il n'est pas facile d'adjoindre le restaurant à la salle communale, cela ne serait pas facile pour les sociétés locale.

M. E. Charlot Valdieu demande que le projet soit retravaillé et qu'il serait préférable d'attendre un meilleur projet, l'idée de joindre le restaurant à la salle communale est une bonne solution.

Mme P. Gallimard demande que l'on vote sur l'adjonction du restaurant sur la salle communale.

M. G. Produit répond que le vote final suffira pour reprendre le projet incluant le restaurant à la salle communale.

M. J.-P. Blanchoud reproche à la Municipalité un manque de communication, il estime que l'étude est légère pour un projet aussi important. Il a abordé des associations qui ne sont pas contre le projet de l'adjonction du restaurant à la salle communale.

M. P. Girardi rejoint M. J.-P. Blanchoud et désire plusieurs projets.

M. R. Camponovo demande si un dispositif, afin d'empêcher les gens de monter sur le toit, est prévu et pense que le système de ventilation qui sort de la toiture de la salle communale est un système très cher. Il informe que les pompes à chaleur air-eau sont très bruyantes et que le projet n'est pas Minergie. Il estime qu'un dépassement de budget est fort probable.

M. J.-C. Trotti explique que 3 experts ont validés la ventilation et la pompe à chaleur.

M. S. Voide demande à M. Blanchoud quelles associations il a approché.

M. Blanchoud informe qu'il s'agit de MM. Girardi et Cherbuin.

M. A. Gokok estime que le projet devrait être retiré.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 3

Non : 30

Abst. : 11

Le préavis No 09/2017-2018 est refusé à la majorité.

Départ d'un conseiller. Majorité à 23.

11. Préavis No 13/2017-2018 relatif aux comptes communaux 2017 ;

A la demande du Président, le rapporteur des Finances, M. V. Moret, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote sur tous les postes.

1. Administration générale - charges

1. Administration générale	CHF 5'518'888.20	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

1. Administration générale	CHF 2'201'312.93	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances – charges

2. Finances	CHF 6'967'914.53	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

2. Finances	CHF 24'062'180.96	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

3. Domaines et Bâtiments	CHF 226'174.91	Oui : 43	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

3. Domaines et bâtiments	CHF 498'162.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – charges

4. Travaux	CHF 2'005'442.31	Oui : 42	Non : 0	Abstention : 1
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

4. Travaux	CHF 1'333'086.61	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

5. Instruction publ. et cultes	CHF 1'967'428.34	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

5. Instruction publ. et culte	CHF 422'871.00	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police - charges

M. J.-P. Blanchoud demande quel est le salaire d'un responsable ASP.

M. G. Produit explique que tous les salaires des ASP sont divisés par 4 communes selon leurs besoins.

6. Police	CHF 1'964'685.44	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

6. Police	CHF 1'094'869.56	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

7. Sécurité sociale	CHF 10'981'426.17	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

7. Sécurité sociale	CHF 19'477.19	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------	----------	---------	----------------

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

Total des charges	CHF 29'631'959.90	Oui : 43	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des revenus

Total des revenus	CHF 29'631'960.25	Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Résultat de l'exercice

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du résultat de l'exercice.

Résultat de l'exercice (bénéfice)	CHF 0.35	Oui : 43	Non : 0	Abstentions : 0
-----------------------------------	----------	----------	---------	-----------------

Le Président ouvre la discussion.

M. G. Cherbuin demande si en page 10, le restaurant Germaine de Staël doit rester dans les comptes et s'interroge sur la fluctuation, en page 1 du volet rose, du poste 9.111.340.

M. G. Produit affirme que la ligne du restaurant scolaire sera épurée et que le poste page 1 fluctue, car les paiements des loyers changent ainsi que les loyers eux-mêmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 13/2017-2018 relatif aux comptes communaux 2017, est accepté à l'unanimité et **décharge est donnée à la Municipalité.**

12. Préavis No 14/2017-2018 relatif au rapport de gestion 2017 ;

A la demande du Président, le rapporteur de Gestion, M. E. Charlot Valdieu, lit les conclusions du rapport qui proposent d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 14/2017-2018 relatif au rapport de Gestion 2017, est accepté à l'unanimité et **décharge est donnée à la Municipalité.**

13. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

Mme C. Gavin informe que des rats se promènent dans le bourg ainsi qu'aux dessus de la gare.

M. G. Produit répond qu'il vérifiera si la dératisation annuelle a été effectuée.

M. S. Voide remercie la Municipalité pour la couche de peinture mise sous le passage de la gare.

M. F. Keller confirme que le règlement de police n'est souvent pas respecté par les usagers de la salle communale et la Municipalité va augmenter les moyens pour qu'il soit appliqué de manière systématique. Les moyens policiers sont limités, donc la commune doit trouver des moyens extérieurs.

M. J.-P. Blanchoud espère un meilleur dialogue pour le prochain projet du restaurant communal et informe que des membres du conseil, travaillant dans le domaine, sont ouverts à aider et donner des idées.

M. G. Produit remercie M- J.-P. Blanchoud, il demande que le dialogue se fasse dans le respect mutuel. Les divers mots du conseil communal font mal et le vocabulaire est important. Le préavis sera retravaillé.



M. M. Steib informe que la gare de Coppet deviendra un centre du transport public et demande quand les abris bus seront construits.

M. J.-C. Trotti informe que le projet d'abris bus est relancé.

La séance est levée à 22h40.

La prochaine séance est prévue le lundi 27 août 2018 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin

